



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels

Question écrite n° 118618

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont interroge Mme la ministre auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, sur les incidences de l'amputation du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSP). Créé en 2009 pour permettre le financement de la formation des moins qualifiés, des plus précaires vis-à-vis de l'emploi pendant la période crise, ce fonds va être ponctionné par l'État, comme en 2010, de 300 millions d'euros, le privant de près d'un tiers de ses moyens de fonctionnement. C'est ainsi l'existence même du FPSP qui pourrait être remise en cause par cette nouvelle décision, ce alors que la situation de l'emploi ne s'est pas améliorée, la montée du chômage et la progression de la précarité étant toujours malheureusement d'actualité. Aussi, lui demande-t-elle de lui indiquer comment elle entend compenser les effets de cette amputation.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118618

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Apprentissage et formation professionnelle

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10195

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)